Déclaration commune pour le soutien européen à l'action des villes en faveur de l'inclusion numérique : Un partenariat entre l'Europe et les villes pour l'inclusion numérique

Cette lettre exprime l'alignement des villes et des réseaux de villes soussignés sur les principes énoncés dans la déclaration européenne sur les droits et principes numériques. En tant qu'acteurs clés proches de la vie quotidienne des citoyens, nous sommes les premiers témoins des profondes inégalités numériques au sein de la société. La fracture numérique et les risques éthiques, financiers et sociaux qui y sont associés produisent des effets collectifs et individuels tangibles auxquels ils sont régulièrement confrontés.

Nous souscrivons sans réserves à l'ambition de la déclaration, qui vise à placer les droits de la personne humaine au cœur de la transformation numérique à travers ses six chapitres : assurer un accès équitable aux technologies et aux libertés numériques ; lutter contre la discrimination ; protéger la confidentialité des données ; fournir une éducation et des compétences numériques ; promouvoir une IA digne de confiance et éthique au service de l'intérêt public ; et permettre un développement numérique durable.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre des travaux déjà menés par les villes pour élaborer des projets locaux visant à lutter contre les inégalités numériques, à créer un environnement plus sûr pour tous et à garantir la transparence et la fiabilité à l'heure des « fake news ». Certaines initiatives sont devenues des bonnes pratiques potentiellement bénéfiques pour les villes de toute l'Europe. Cependant, l'extension et l'adaptation à d'autres municipalités nécessitent un autre niveau de formalisation et de soutien pour évaluer l'efficacité, la reproductibilité, les coûts et la complexité de la mise en œuvre.

L'Europe peut aujourd'hui compter sur des dizaines de villes de premier plan disposant d'un réservoir de pratiques qui peuvent constituer les « biens communs » prêts à l'emploi de demain, efficaces pour atteindre l'objectif d'une Europe inclusive sur le plan numérique. Elles pourraient bénéficier à des centaines de villes moins impliquées, en particulier les plus petites qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour développer spontanément de telles initiatives. Les domaines pourraient aller de l'observatoire local des inégalités numériques au soutien du rôle des aidants dans la réduction des inégalités, etc.

Pour atteindre cet objectif, nous appelons à une dynamique de collaboration sous l'égide de l'Union européenne pour :

1) Aider les grandes villes à s'aligner sur les critères de référence locaux européens communs, afin d'évaluer la situation de leurs administrés au niveau local.
2) Renforcer efficacement les bonnes pratiques existantes en les adaptant pour en faire des outils facilement transposables et applicables.

Cette montée en puissance nécessite une intervention européenne en vue de fournir la coordination nécessaire, la documentation de référence, le soutien et les contraintes inhérentes au projet que les ressources limitées des villes ne peuvent offrir aujourd'hui, ce qui se traduit par des échanges sporadiques.

La nécessité de cette intervention européenne visant à stimuler les projets de coopération multi-villes entre plusieurs pays est également liée à la taille critique et au risque réel de *double peine* pour les villes plus petites. Elles tendent dans de nombreux cas à souffrir comparativement plus des inégalités numériques, d'autant qu'elles accueillent, par exemple, moins de populations jeunes et qualifiées liées à la présence d'un pôle universitaire, etc. De plus, elles ne disposent pas non plus l'ingénierie nécessaire pour développer des réponses locales ni même pour adapter des bonnes pratiques existantes nées ailleurs si elles ne leur sont pas présentées dans un format approprié.

Les réseaux de villes existants témoignent d'une volonté commune d'agir au niveau européen, ce qui contribue à renforcer la visibilité de l'action européenne au niveau local, éclairant ainsi les électeurs de nos villes sur le rôle de l'Europe dans la résolution des problèmes communs.

La conduite de projets de consortiums multi-villes à travers les pays pourrait formaliser les bonnes pratiques en « biens communs » prêts pour une adaptation à faible coût, fournissant un point de départ pour des politiques d'inclusion numérique à grande échelle dans les villes européennes. Après trois ans, l'évaluation de ces efforts pourrait guider le lancement d'autres initiatives similaires.

Bien qu'elle ne constitue pas la solution complète, cette proposition pragmatique et rapidement réalisable peut amplifier les tendances existantes pour avoir un impact visible et mesurable sur l'inclusion numérique en s'appuyant sur le leadership des villes pionnières dans le cadre d'une collaboration européenne.

C'est pourquoi nous vous écrivons, afin de bénéficier de votre soutien pour mettre cette thématique en avant et de nous assurer qu'il sera soutenu et abordé dans les futurs programmes.

Nous attendons avec impatience votre soutien et votre collaboration pour faire progresser cette initiative dans l'intérêt de tous les citoyens européens.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Christine Borst
Présidente de Bordeaux Métropole
Responsable du chapitre européen de la Coalition des villes pour les droits numériques

ANNEXE

Contenu

ANNEXE 1 : Une adhésion commune aux principes de la déclaration européenne sur les droits et principes numériques

Nous, villes et réseaux de villes, proclamons notre alignement total sur les principes énoncés dans la déclaration européenne sur les droits et principes numériques.

En tant qu'acteurs clés dans la vie quotidienne de nos citoyens, nous, villes et gouvernements locaux, sommes témoins des profondes inégalités numériques qui traversent notre société. Loin d'être une question abstraite, la fracture numérique et l'exposition aux risques éthiques, financiers et sociaux liés aux technologies numériques produisent de multiples effets collectifs et individuels auxquels nous sommes confrontés quotidiennement. C'est pourquoi nous saluons l'ambition de la Déclaration européenne de placer les droits de l'homme au cœur de la transformation numérique. Nous sommes en accord avec tout l'esprit de la Déclaration et nous confirmons notre pleine adhésion à chacun de ses six chapitres, qui font écho à nos préoccupations et à nos engagements quotidiens :

Le premier chapitre, en plaçant les droits de la personne humaine au cœur de la transformation numérique, fait écho à notre volonté d'assurer un accès équitable aux technologies pour tous nos citoyens, en garantissant leur liberté d'expression et d'information à l'ère numérique.

Le deuxième chapitre, qui vise la liberté numérique, l'inclusion et la non-discrimination, reflète nos efforts incessants pour lutter contre la fracture numérique, qu'elle soit économique, générationnelle, liée à un handicap ou résulte de l'origine.

La protection des données personnelles et de la vie privée, pilier du troisième chapitre, guide nos initiatives visant à préserver la confidentialité tout en responsabilisant nos citoyens quant à leur empreinte numérique.

Le quatrième chapitre, qui porte sur l'éducation et les compétences numériques, fait écho à nos programmes de formation, pour nos agents aux guichets, nos collègues travaillant aux différents postes qui composent l'administration d'une ville, celle-ci souffrant fréquemment d'une fracture numérique interne, ainsi que pour le public. Chacun a besoin de compétences numériques et, plus généralement, de culture numérique, éléments indispensables pour permettre à tous de tirer pleinement parti du numérique, que ce soit sur le marché du travail, dans la vie privée ou dans les relations sociales, qui s'y jouent aujourd'hui en partie.

Nous souscrivons pleinement au cinquième chapitre appelant à une intelligence artificielle digne de confiance et respectueuse des droits, gage d'un développement technologique

éthique et bénéfique pour tous : nous travaillons ensemble à la définition d'un cahier des charges déterminant une IA conforme à nos valeurs, nous abordons la révolution de l'IA avec enthousiasme et avec la ferme volonté de la mettre, dès l'origine, au service de l'intérêt général, dans le respect de l'éthique la plus exigeante.

Enfin, le sixième chapitre, qui traite du numérique durable, rejoint notre engagement en faveur d'une transition écologique ambitieuse, en promouvant des technologies sobres et respectueuses de l'environnement, leur bon usage et leur recyclage.

ANNEXE 2 : Se concentrer sur les actions en cours

Notre alignement sur les six chapitres de la Déclaration européenne des droits et principes numériques va d'autant plus de soi que les villes travaillent, individuellement et collectivement, à l'élaboration de projets locaux visant à lutter contre les inégalités numériques. Certains sont devenus de véritables bonnes pratiques, potentiellement intéressantes pour toutes les villes d'Europe.

Plusieurs dizaines de grandes villes européennes ont mis au point des pratiques et des projets visant à réduire les inégalités numériques, à les compenser, à les mesurer. L'ingénierie développée sur le terrain a parfois donné lieu à des formations soit pour des besoins internes à la municipalité (nouveaux agents municipaux ou nouveaux acteurs appelés à intervenir dans un projet ; reporting aux élus…), soit à des fins de promotion ou d'échange dans des réseaux de villes, dans des forums locaux, nationaux ou européens. Le niveau de formalisation de ces meilleures pratiques est toutefois très variable. Il s'agit souvent de présentations de restitution selon le plan académique « contexte, objectif, actions menées, résultats obtenus » ; ce qui ne permet pas immédiatement à une autre ville d'en mesurer l'efficacité et la reproductibilité, l'adaptation à ses besoins, le coût, et la complexité de mise en œuvre.

L'expérience nous a montré que si le travail de transposition de ces rapports en lignes directrices étape par étape était effectué une fois pour toutes et pour tout le monde, il pourrait bénéficier à un grand nombre de personnes
Les villes européennes, en particulier celles qui ne disposent pas de l'ingénierie interne nécessaire pour
développer spontanément ce type de bonnes pratiques. Ces « communs » seraient des modèles d'action adaptés à leurs besoins.

#1 Exemple sur le terrain « exploiter la solidarité spontanée, atteindre et soutenir des centaines de millions de personnes »
Parce que les villes sont en contact direct avec les citoyens, ce sont elles qui ont étudié l'importance des assistants numériques. Données : 76 % des citoyens d'une ville moyenne d'Europe occidentale sont des « aidants » directs pour leur famille et leurs proches. 0 % ont reçu une aide. Pas de financement disponible malgré la nécessité d'être guidé et protégé (questions juridiques). Impact potentiel au niveau européen : 2/3 de la population bénéficient d'un soutien plus important pour s'attaquer activement et quotidiennement à la fracture numérique grâce à l'aide et à la formation de pair à pair.

#2 Exemple sur le terrain/atteindre dix fois plus de personnes en « allant vers »

Selon certaines études, 1 % seulement des personnes vulnérables franchissent le seuil des centres multimédias ou d'autres lieux similaires. Certaines villes ont déjà mis en place de nouveaux types d'actions pour « aller vers ». Ces actions ne peuvent être menées qu'au niveau très local. En réaffectant les fonds en fonction des meilleures pratiques à l'échelle européenne, les villes pourraient atteindre un nombre bien plus élevé de personnes.

Lorsque les villes se déploient (avec des fonds provenant du plan de relance européen), des dizaines de milliers de personnes sont aidées dans une seule ville

Les domaines peuvent être extrêmement variés :

- Comment mettre en place une formation pour mes employés municipaux afin qu'ils puissent s'occuper et guider les personnes ayant des difficultés numériques ?
- Comment soutenir les aidants familiaux qui sont aujourd'hui un acteur invisible majeur dans la réduction des inégalités numériques ?
- Comment mesurer rapidement les inégalités numériques locales pour mieux orienter l'action municipale ?
- Comment développer en moins d'un an de nouvelles pratiques d'« aller vers » ?

L'Europe peut aujourd'hui compter sur des dizaines de villes cheffes de file disposant d'un réservoir de pratiques qui peuvent être mises à profit, les nouveaux « communs » de demain, efficaces pour atteindre l'objectif d'une Europe inclusive sur le plan numérique.
Elles pourraient bénéficier à des centaines de villes moins impliquées.

ANNEXE 3 : Monter en puissance avec l'Europe

Renforcer la diffusion efficace des bonnes pratiques impactantes grâce à des bases européennes communes et une dynamique des villes soutenue par l'Europe

Nous avons besoin d'une dynamique de collaboration multilatérale initiée par l'Union européenne pour :

- Donner un coup de pouce à l'efficacité des villes en les aidant à s'aligner sur les fondations européennes communes.
- Multiplier efficacement les bonnes pratiques déjà élaborées sur le terrain en les transformant en biens communs exploitables et diffusés

Le passage à l'échelle qui impliquerait l'alignement d'un nombre substantiel de villes leaders sur les critères européens et l'adaptation de leurs bonnes pratiques en outils facilement transposables et applicables nécessite une intervention européenne. Pourquoi ? Aujourd'hui, les villes à la pointe sur ce sujet consacrent des ressources humaines à l'échange dans une logique de coopération. Mais ces moyens ne sont pas suffisants pour industrialiser le processus d'échange et, surtout, pour garantir une diffusion et une réplication efficaces dans d'autres villes.

Il nous manque l'ingénierie de l'animation, la production de documents de référence, l'accompagnement et, pragmatiquement, les bonnes contraintes de calendrier et de livraison qu'un projet assorti de délais définis fournit habituellement. Faute de moyens spécifiques pour financer cette diffusion et d'une dynamique européenne sur le sujet, les échanges sont sporadiques, opportunistes. L'enthousiasme pour la découverte de l'excellence mutuelle

dans les forums et les réunions est rapidement remplacé par les impératifs du quotidien. Les agents municipaux sont rapidement rappelés aux urgences de la vie municipale quotidienne.

La nécessité de cette intervention européenne pour stimuler les projets de coopération multi-villes entre plusieurs pays est également liée à la taille critique et au risque réel d'une double peine pour les petites villes, celles qui comptent moins de 150 000 ou 100 000 habitants. Elles tendent dans de nombreux cas à souffrir comparativement plus des inégalités numériques, d'autant qu'elles accueillent, par exemple, moins de populations jeunes et qualifiées liées à la présence d'un pôle universitaire, etc. De plus, elles ne disposent pas non plus l'ingénierie nécessaire pour développer des réponses locales ni même pour adapter des bonnes pratiques existantes nées ailleurs si elles ne leur sont pas présentées dans un format approprié.

Transformer les bonnes pratiques identifiées en « communs » prêts à être utilisés, à un faible coût d'adaptation, est sans aucun doute un point de départ pour une politique d'expansion dans la lutte pour l'inclusion numérique dans les villes à l'échelle de l'Europe. L'ingénierie requise peut trouver sa place dans des projets participatifs impliquant un nombre important de villes. À l'instar de ce qui a été développé dans d'autres projets de consortium financés par l'Europe sur d'autres thématiques, les projets qui incluent à la fois la formalisation des bonnes pratiques et les budgets de démarrage pour leur reproduction dans d'autres villes sont absolument essentiels dans le paysage actuel.

Nous appelons aujourd'hui à la création de ces consortiums de villes pour la diffusion des bonnes pratiques de lutte contre les inégalités numériques. Cette proposition n'aborde pas la question des inégalités numériques dans son intégralité et ne constitue pas l'aboutissement de la démarche visant à réduire la fracture numérique. Mais c'est la solution la plus légère et la plus rapidement applicable, amplifiant les tendances existantes, qui peut rapidement faire une différence visible et mesurable dans la question de l'inclusion numérique. Après trois ans d'efforts soutenus, une évaluation des projets permettrait de décider du lancement d'autres projets similaires et des modifications à y apporter.

ANNEXE 4 : Caractéristiques potentielles d'un projet de type « des meilleures pratiques à une diffusion efficace dans les villes » promu par l'UE

Nous plaidons pour un programme qui pourrait inclure des appels à propositions visant à créer plusieurs projets de consortiums européens pour réduire la fracture numérique dans les villes de toutes tailles grâce au partage et à la diffusion des pratiques existantes, transformées en biens communs utilisables.

Caractéristiques appropriées d'un projet de consortium candidat :

- 3 thèmes (3 meilleures pratiques)
- 3 villes chefs de file (1 ville chef de file par meilleure pratique)
- 30 villes suivantes (dont 20 villes de moins de 100 000 habitants)
- 10 pays au minimum
- 3 ans : 1 an de développement + 2 ans de mise en œuvre dans les villes suivantes
- 80 % financés par l'UE dans les villes de plus de 100 000 habitants, 100 % dans les villes de moins de 100 000 habitants.

Thèmes potentiels d'inclusion numérique d'un projet :

- Bonnes pratiques visant à intensifier la lutte contre la fracture numérique dans les quartiers, bonnes pratiques pour « aller vers ».
- Surveiller la fracture numérique, un réseau de villes pour mesurer les facettes de la fracture numérique et orienter nos politiques locales en conséquence.
- Exploiter les fantastiques ressources « réservistes » des aides numériques parmi les proches.
- Etc.